

le journal

d'ATD Quart Monde

n°568 - juillet - août 2026



LE DROIT À UN CHEZ SOI, 70 ANS DE COMBAT

↑ En 1963, au bout d'un long chemin, en bord de société, il y avait le camp. « La désolation était totale. Ce fut un choc. L'exclusion, le mépris, l'abandon étaient physiquement palpables »
Huguette Redegeld

© Les archives d'ATD Quart Monde.

Du bidonville de Noisy-le-Grand à la loi pour un droit au logement opposable (DALO), ATD Quart Monde se bat depuis 70 ans, pour que chacun ait non seulement un toit sur sa tête mais aussi un chez soi pour vivre, se construire, exister. Voyage des racines du Mouvement aux combats d'aujourd'hui.

À LIRE AUSSI : L'INTERVIEW DE BERNARD LACHARME, PRÉSIDENT DE L'ASSOCIATION DALO P.6 LE PORTRAIT D'HUGUETTE REDEGELD, VOLONTAIRE DU MOUVEMENT DEPUIS 1963 P.8

N° 568

juillet - août 2026 - 1 €

AGIR TOUS POUR LA DIGNITÉ.

“LÀ OÙ DES HOMMES SONT CONDAMNÉS À VIVRE DANS LA MISÈRE, LES DROITS DE L'HOMME SONT VIOLÉS. S'UNIR POUR LES FAIRE RESPECTER EST UN DEVOIR SACRÉ.” J. WRESINSKI, FONDATEUR DU MOUVEMENT

l'éditorial



OLIVIER MORZELLE

Président d'ATD Quart Monde

L'accès à un logement décent, indépendant et abordable devrait être une réalité

L'accès à un logement décent, indépendant et abordable, devrait être une réalité pour toutes et tous. Parce que sans logement, on ne peut pas trouver un emploi décent, ou prendre soin de sa santé, il est difficile de vivre en famille, il est impossible d'apprendre correctement à l'école... Mais on en est encore loin. Héritières des 250 familles qui accueillait Joseph Wresinsky au camp de Noisy-le-Grand en 1956, ce sont aujourd'hui 1,1 millions de personnes qui vivent sans logement personnel : « on paie des fortunes, parce que la chaleur ne reste pas un petit peu, non, elle dégage de suite »

La loi DALO (droit au logement opposable) aura bientôt 20 ans. Mais le désengagement de l'État et des collectivités dans la construction de nouveaux logements a transformé la demande de logement social en véritable parcours du combattant, semé d'obstacles et de violence institutionnelle. « J'étais prioritaire pour un logement social et on m'a proposé un logement insalubre. J'ai été obligée de signer le bail car si je n'acceptais pas j'allais attendre très longtemps puisque je ne serais plus prioritaire. »

Et pourtant, malgré cette crise du logement qui touche tout le monde, et particulièrement les ménages les plus précaires, nous démontrons quotidiennement au centre de promotion familiale de Noisy-le-Grand, qu'il est possible d'accueillir des familles quelques années dans un vrai logement, et de proposer un accompagnement leur permettant ensuite d'envisager un relogement classique.

Le rassemblement Respire sera aussi l'occasion de rappeler qu'il n'y aura pas de vie apaisée sans logement digne, dans des lieux de vie qui ne sont pas stigmatisés et des quartiers où il fait bon vivre. ■

Rejoignez-nous!

@ATDQM

LE JOURNAL D'ATD QUART MONDE

Publication mensuelle d'ATD Quart Monde France,
Rédaction: 63, rue Beaumarchais, 93100 Montreuil
 tél: 01 42468195, www.atd-quartmonde.fr
 CPPAP: n° 1229 H 79275 ISSN 2495-2494
 Dépôt légal à parution. Reproduction interdite
Abonnements: 10 € pour 11 nos/an
 secretariat.amis@atd-quartmonde.org
 tél.: 01 34 30 46 22
 Directeur de la publication: Olivier Morzelle
 Rédactrice en chef: Lucile Chevalier
 lejournal@atd-quartmonde.org
 Réalisation: Atelier Siioux - atelier-siioux.com
 Impression: SIEP (Bois-le-Roi)
 Papier 100 % recyclé.

Bonnenouvelle!



© Pexel

→ LES SÉNATEURS ONT VOTÉ POUR TERRITOIRE ZÉRO CHÔMEUR DE LONGUE DURÉE (TZCLD)

Les sénateurs ont voté le 9 juin la pérennisation de l'expérimentation de « Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée », en amendant la copie des députés. Pour rappel, TZCLD, en adaptant le travail, en engageant le tissu local, crée des emplois en CDI et au Smic pour des personnes longtemps privées d'emploi. Parmi les amendements des sénateurs figurent la possibilité donnée à l'État de financer l'« équipe projet », un rouage essentiel du dispositif et la possibilité aussi à d'autres collectivités territoriales que le département, comme la Région, ou un groupe de communes de co-financer avec l'État le

dispositif sur leur territoire. Les sénateurs n'ont pas voté le financement des encadrants (10 % des effectifs des entreprises à but d'emploi). Néanmoins, le financement actuel est maintenu jusqu'à la fin 2028, et cette question devra être travaillée d'ici là. Globalement ce sont des avancées. Reste, une incertitude. En apportant des changements à la copie des députés, le texte est renvoyé en seconde lecture à l'Assemblée nationale, dont l'agenda déborde déjà. Pas certain que ce texte puisse ainsi être adopté d'ici la fin de l'année. ■

Mauvaisenouvelle!

→ LES DÉRÈGLEMENTS CLIMATIQUES : ON N'EST PAS PRÊT !

En France, un habitant sur quatre vit dans une zone inondable, 450 000 logements risquent de se faire engloutir par le recul du trait de côtes, un logement sur trois se transforme en bouilloire thermique l'été, etc. Face au dérèglement climatique, nous ne sommes pas prêts, et les défis sont énormes pour habiter une planète où les températures risquent de monter de +4°C d'ici 2100. C'est pour cette raison que l'état a lancé en 2024 le troisième Plan National d'Adaptation au Changement Climatique (PNACC 3). La présentation par le gouvernement, en mars

dernier, de ce plan, a laissé les associations pantoises. L'approche est court-termiste, les financements largement insuffisants, le plan n'affiche ni objectifs, ni trajectoires contraignantes pour les atteindre, ni évaluation. N'arrivant pas à se faire entendre, les ONG de l'Affaire du siècle (Oxfam France, Greenpeace France et Notre Affaire à Tous), aux côtés de 10 autres organisations et personnes impactées, ont déposé un recours pour dénoncer l'insuffisance de ce plan et demander sa révision. ■



← © Lucile Chevalier

LA PHOTO DU MOIS

Le 30 mai dernier, à Dijon, a eu lieu l'Assemblée générale d'ATD Quart Monde France. Le président et l'équipe de délégation nationale ont rendu compte aux adhérents des actions de 2025 et des priorités pour 2026. Militants, alliés et volontaires ont aussi pris la parole pour partager les actions et combats menés l'année passée. Murielle Gélin qui a participé à la Convention citoyenne des Temps de l'enfant nous a raconté : « Ce qui était initialement un challenge pour moi est devenu un réel plaisir et des moments de déconnexion de mon triste quotidien ». Le pôle administratif et financier a présenté les comptes. Les dons et subventions publiques sont en baisse, il est impératif de diversifier les financements si l'on souhaite maintenir les actions de l'association. À ATD Quart Monde, 84 % des ressources sont consacrées aux actions. **Pour en savoir plus :** <https://www.atd-quartmonde.fr/publications/rapport-moral-2025/> ■

LES CHIFFRES DU MOIS

Entre 33 % et 37 %

des foyers qui ont le droit au RSA ne l'ont pas demandé à la fin de l'année 2021. Cela représente « environ un million de personnes » poursuit la Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (Drees), dans son étude publiée le 6 mai dernier. Les raisons de ce non-recours sont multiples : non connaissance des droits, illettrisme, il y a aussi les faibles montants sur une courte durée qui découragent les moins défavorisés à lancer les démarches pour demander le RSA. « Notre mouvement constate que beaucoup renoncent, car la conditionnalité de cette allocation est très forte et certains sont radiés du fait de ne pas avoir rempli les obligations demandées dans le contrat d'engagement. Ces contreparties sont contraaires à l'effectivité du droit à des moyens convenables d'existence » alerte Isabelle Doresse, la vice-présidente d'ATD Quart Monde.

17 %

des ménages ont versé, entre janvier et mars derniers, de l'argent à une association. Ce chiffre est en baisse. L'an dernier, sur la même période, ils étaient 20 % ; et en 2024, 24 %. Le montant moyen des dons baisse également, poursuit l'étude de la fondation Apprentis d'Auteuil. En 2023, les ménages versaient 371 euros en moyenne, puis on est passé à 364 euros en 2024 et 336 euros en 2025. Les situations géopolitiques et économiques, et la menace de lendemains sombres qu'elles portent, expliquent en bonne partie ces baisses. Le retour de l'inflation, les différents conflits (Ukraine, Moyen Orient, ...), ne sont pas de bons présages. Les Français continueront probablement à rogner sur leurs dons. ■

L'ÉTUDE DU MOIS

Saisies sur compte, frais bancaires et situations ubuesques

Alors que le nombre de saisies sur compte est en hausse, l'Union nationale des associations familiales (Unaf) a mené une étude inédite sur les tarifs pratiqués par le secteur bancaire et leurs conséquences pour les familles déjà endettées. Et c'est ubuesque.

Quand un particulier ne s'est pas acquitté d'une facture auprès de l'État (une amende par exemple), d'une collectivité (facture de la cantine scolaire, par exemple), d'un hôpital ou Ehpad, l'administration va récupérer la somme directement sur le compte bancaire du débiteur. L'Unaf estime qu'en 2025, il y a eu au moins 19 millions de saisies de ce type, appelées dans le jargon administratif « saisie administrative à tiers détenteur ». Mais il y a aussi les saisies-attributions, réalisées par un commissaire de justice pour le compte d'un créancier privé, un bailleur ou une société de crédit suite à une décision de justice. La créance n'est pas retirée du compte bancaire, mais elle est « gelée ». En 2025, il y a eut 2 156 231 saisies de ce type. Mais l'affaire ne s'arrête pas là, pour chaque acte de saisie, la banque facture des frais. Une majorité des établissements bancaires a la main lourde. Sur les 101 établissements étudiés, 60 facturent le maximum autorisé, soit 250 euros. La vertu « pédagogique » de ce coup de bâton est oubliée. Il ne reste que la douleur du coup et des familles encore plus endettées. Pire, on est dans un système de « solidarité inversée » : les clientèles bancaires endettées s'acquittent de frais qui financent pour partie les services bancaires classiques. Dingue ! ■ **LUCILE CHEVALIER**



← De gauche à droite : Lisa, Florence, Agnès, Philippe, Murielle, Marilynne, Sonia, Mustapha, Sarah, Olivia, Chaïkou, Samira, Saandia, Isabelle et Léa. © François Mayu

Chamboule Tout, une pièce renversante !

Le 22 mai dernier, à la Maison des pratiques artistiques amateurs (MPAA) Saint-Germain, la troupe d'ATD Quart Monde Ile-de-France a joué « Chamboule Tout ! », une création collective. Il y a eu des rires, de la gravité aussi. Et quand le rideau s'est baissé, est restée cette énergie qui pousse à construire une meilleure société.

« Bienvenue au salon international de la clôture », clame Léa, sourire ultra brite et robe de gala. Dans la salle pleine de la MPAA Saint-Germain, au cœur du quartier latin à Paris, le public sourit. « Si vous vous sentez menacés, agressés, dérangés ! La société 'Acier et tendresse' vous propose le barbelé à visage humain » ajoute sur la même intonation Chaïkou, costard slim et dents éclatantes. Le public s'esclaffe. Lisa poursuit du bout de ses doigts manucurés les présentations : « ce subtilissime barbelé à visage humain est coloré et écologique. Un mur végétal, gai et sympathique pour nous séparer. Il existe en version individuelle, en version portable, pour l'emmener partout avec soi ». Fou rire dans la salle.

UNE CRÉATION COLLECTIVE

Le 22 mai dernier a eu lieu la représentation de *Chamboule tout !*, création collective de la troupe d'Ile-de-France d'ATD Quart Monde. Une dizaine de scènes, des personnages loufoques, graves et sobres, clowns joyeux et clowns tristes, qui nous ont fait voyager dans un futur dystopique, prolongement de l'absurdité de notre présent. Un spectacle qui nous a également replongé dans le passé, dans les combats menés hier : de la fraternisation des soldats français et allemands dans les tranchées de la Première Guerre Mondiale à la grève des femmes de chambre de l'Ibis Batignolles. « Toutes les

histoires qui vous ont été racontées sont vraies » a averti Philippe Osmalin*, le metteur en scène. Même le combat des chatouilleuses à Mayotte pour maintenir l'archipel dans la République Française.

La MPAA, qui met à disposition de la troupe une salle de répétition et une salle de spectacle dans le cadre d'un partenariat depuis 2018, choisit un thème qui est ensuite travaillé sur l'année. « On réfléchit ensemble, à quoi cela nous fait penser : un mot, une émotion, une expérience vécue. Philippe nous soumet des textes à théâtraliser, nous en amenons aussi. On improvise, on travaille des scènes par groupe, puis bout par bout on construit l'ensemble » m'ont expliqué Maryline, Isabelle et Agnès, membres de la troupe, lors d'une répétition début avril.

QUELLE LIBERTÉ QUE LE THÉÂTRE !

Ainsi, ayant eu un aperçu des coulisses, j'ai dégusté la pièce avec un goût particulier. Je regardais Florence jouer les portes-flingues de la mafia des choux-verts et repensais à sa confiance, deux mois plus tôt, sur l'origine de son engagement. Avec des mots aussi vibrants qu'un concerto de violons, elle nous avait si bien raconté *Antigone* de Sophocle au camp de Noisy-le-Grand, jouée par les enfants du bidonville en 1964, qu'on s'était tous laissés prendre à croire qu'elle y était. Je me suis souvenue de Lisa, ployant hier sous une

étouffante timidité. Ce soir-là, sur les planches, crinière flamboyante, elle rugissait comme une lionne. Sonia enfermée dans le silence se transformait sur scène en comédienne, avec ce je-ne-sais-quoi à la Yolande Moreau. Quelle liberté que le théâtre, où l'on peut être qui on veut ! Je dévisageais Mustapha, masque de directeur d'hôtel ou de Haut-Commissaire, menton relevé, regard fier et moue arrogante. Dans le coin de ses lèvres, je crus déceler cette malice déjà rencontrée. Je les regardais jouer, s'amuser et m'évadais dans mes souvenirs d'enfance, ces moments légers, joyeux et complices que seul le jeu nous procure.

Le rideau s'est baissé, la troupe a salué, le public s'est levé, a applaudi. Intérieurement, je leur ai dit « Merci ». Incendies, canicules, famines, exclusion : demain la fin du monde ? Peut-être, mais après ce spectacle, j'ai eu la conviction que tant qu'il y aura le jeu, nous nous en sortons. ■ **LUCILE CHEVALIER**

* Et responsable artistique du Théâtre de la Fugue, compagnie partenaire d'ATD Quart Monde.

À NOTER

« *Chamboule tout !* » sera jouée à Respire en juillet prochain et en septembre à Avignon dans le cadre du Festival « C'est pas du luxe ». ■

AGENDA

4 et 5 juillet

Le festival des savoirs et des arts se passe à Lunéville, dans le quartier Georges-de-la-Tour. Au programme : activités sportives le samedi, du foot notamment, et des activités créatives le dimanche, gravure sur verre, coloriations et sculpture sur bois.

20-24 juillet

Un chantier jeunes (18-30 ans) à Méry-sur-Oise dans le Val-d'Oise. Au programme : bricolage, jardinage, découverte du Mouvement, débats et discussions sur l'engagement. **Pour en savoir plus et vous inscrire : chantier.decouverte@atd-quartmonde.org**

5 au 10 août

Un chantier partagé à Colmar, dans le Haut-Rhin. Avec le même programme qu'à Méry-sur-Oise, à la différence qu'il n'y a pas de limite d'âge. **Pour tout renseignement : ear.lorraine@atd-quartmonde.org**



« Il y avait des igloos, en tôle ondulée, les uns à côté des autres, 250 familles, et le père Joseph en soutane, avec ses charentaises qui traînaient dans la boue », Catherine Seynes, comédienne du théâtre populaire © Les archives d'ATD Quart Monde

70 ans de combat d'ATD Quart Monde pour le droit à un « chez soi »

1,1 million de personnes privées de logement personnel, 2,87 millions en attente d'un logement social : face à la crise du logement et au renoncement politique, la société civile alerte et agit. Le combat mené depuis 70 ans par ATD Quart Monde a un enracinement particulier. Le mouvement est né dans un bidonville, de la révolte d'un homme qui ayant connu la grande pauvreté enfant, est venu de nouveau habiter au milieu de la misère.

4

Selon les derniers chiffres, 1,1 million de personnes vivent à la rue, dans un squat ou un bidonville, en structure d'hébergement ou chez un proche ; 2,87 millions de ménages sont en attente d'un logement social (+52 % en 10 ans) ; et en 2025, 6000 demandes au 115 n'ont pas reçu de réponses, soit +10 % en un an et +16 % pour les enfants. Depuis une dizaine d'années, les bilans chiffrés, impersonnels, se succèdent mais ne nous disent rien. Ils ne nous disent pas, par exemple qu'en début d'année, juste après Noël et le Jour de l'an, pendant la vague de grand froid, faute de moyens et de volonté politique, « on met des lits de camps dans des gymnases, dans des écoles, où on peut, on attend que la neige fonde puis on renvoie des familles à la rue » rapporte Nathalie Latour, directrice de la Fédération des Acteurs de la Solidarité. Les 6000 demandes au 115 non pourvues ne rendent pas compte de la violence de l'écroulement. « Les places en hébergement d'urgence étant largement insuffisantes, l'État répond en établissant des critères de priorisation des demandes. En clair, il demande aux services sociaux de faire le tri et de choisir qui est prioritaire pour avoir un toit sous lequel dormir : un bébé de six mois, un enfant de 3 ans avec un handicap ou une femme enceinte ? » s'indigne Maître Clément Capdebos, avocat associé du cabinet GAA Eos qui porte au nom du Collectif des associations pour le logement (CAL) deux recours contre l'État pour non-respect du droit à l'hébergement et du droit au logement. Quant aux 2,87 millions de ménages en

attente d'un logement social, ils ne montrent pas non plus à quoi ressemblent ces vies en suspens, pendant deux ans et demi en moyenne, pour un tiers d'entre eux dans des structures d'hébergement, dans des habitats précaires ou chez un tiers, parfois à 4, 5, 6 dans une chambre d'hôtel ou dans un studio hors de prix. Les chiffres masquent l'insupportable.

LA RÉVOLTE D'UN HOMME

« J'ai vu des taudis. Il fallait voir où des hommes, des femmes, des enfants en étaient réduits à vivre. Il y avait des cafards partout, pas d'eau courante, ni sanitaires, ni chauffage. Des situations pareilles, cela devrait révolter. Pourquoi ces familles ne se révoltaient pas ? Pourquoi nous, nous tous, ne nous révoltons pas ? » se souvient, colère intacte, Huguette Redegeld, volontaire à ATD Quart Monde depuis 1963 (notre Portrait dans ce numéro). Né dans un bidonville à Noisy-le-Grand le Mouvement a un lien particulier avec la question du logement. « On l'appelait 'le camp' parce que c'était comme un camp de prisonniers entouré de barbelés, avec des igloos en tôle ondulée, les uns à côté des autres, c'était une vision d'enfer. Et puis il y avait une espèce de gros animal, entre la chèvre et le mouton, qui avait l'air d'un lama, et le père Joseph en soutane, avec ses charentaises qui traînaient dans la boue », racontait en 2008 lors d'une rencontre au centre Joseph Wresinski, la comédienne Catherine de Seynes, pour décrire son arrivée au camp en 1963. ATD (Aide à toute détresse)

est donc né là dans ce paysage de l'enfer. Mais il est né surtout « de la révolte d'un homme qui ayant connu la grande pauvreté pendant toute son enfance, est venu de nouveau habiter au milieu d'une sombre misère et s'est indigné qu'elle puisse frapper le destin de trop de familles » écrit Delphine Mion dans « Un toit, ma santé et moi », Revue Quart Monde, parue en avril 2023. Quand il arrive, le 14 juillet 1956, au camp de Noisy-le-Grand, ce sont 250 familles qui y vivent. Dès l'origine, l'idée est non seulement de permettre à ces familles d'exister, de leur donner les moyens pour le faire, mais aussi de les accompagner pour qu'elles aient accès aux droits inhérents à tout être humain : droit à un logement, à être en sécurité, à protéger sa santé, le droit d'accès à la culture, de participer à la vie de la cité...

UN « CHEZ SOI » POUR SE RECONSTRUIRE

70 ans ont passé, la politique de logement a continué avec des hauts et des bas (voir encadré). L'idée qu'il fallait laisser le marché faire s'est insinuée au tournant des années 1970 et 1980 et n'a eu de cesse de faire des adeptes dans les gouvernements successifs. La crise du logement s'est aggravée, et bientôt les Présidents, Gouvernements et Ministres du Logement ont renoncé à s'en occuper. Sur la plaine de Noisy-le-Grand, les igloos ont été détruits, remplacés en 1970 par la cité du « Château de France ». ATD est resté, se voyant confier une trentaine de logements pour accueillir les familles les plus ▶▶

Marion, 25 ans, voisine solidaire

Marion a 25 ans, est comédienne, professeure de théâtre et... voisine solidaire. Elle a choisi de venir habiter au centre d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRS) de Noisy-le-Grand, là où est né le mouvement, auprès de familles en attente d'un logement social. « Je suis montée sur Paris, il y a 3 ans, pour le travail. Je ne voulais pas d'un 'logement normal', être seule dans mon studio. J'ai toujours vécu l'habitation comme une aventure collective. J'ai vécu chez mes parents, puis soit en colocation soit chez l'habitant. Par mes parents, très liés à ATD Quart Monde, j'ai entendu qu'une place se libérait à Noisy. Et ainsi, il y a 3 ans, je suis rentrée en colocation avec deux volontaires permanents et un allié de l'association : Eve, Nicolas et Damien. La première année a été difficile. Les familles ne me connaissaient pas, je ne travaillais pas à ATD. J'essayais des choses, mais je n'arrivais pas à créer un contact. Il y avait aussi beaucoup de bruit, les enfants venaient souvent taper chez nous. J'étais un peu perdue. Puis, il y a deux ans, j'ai accompagné les enfants de la résidence en voyage à Arles. Cela a été le déclic. Je me suis rendue compte que si je n'arrivais pas à créer de liens avec les familles, c'est parce que je ne m'intéressais pas à elles. Le fait que je me fasse adopter par les enfants, a pas mal aidé à ce que les familles m'acceptent. Les enfants viennent toujours taper chez nous, c'est leur manière de fonctionner, je l'accepte mais je pose de mon côté des limites. On apprend à vivre ensemble. » ■

L'État et les crises du logement de l'après-guerre à nos jours

L'après-guerre laisse un pays sinistré : 400 000 immeubles détruits et deux millions endommagés. Par ordonnance, l'État autorise la réquisition des logements vides, et crée la loi de 1948 qui fixe le montant des loyers, de sorte qu'ils restent à la portée de tous.

Les Trente Glorieuses sont marquées par la construction massive de logements pour pallier aux destructions d'après-guerre et répondre au Baby Boom comme aux migrations venues des anciennes colonies françaises. Chauffage, eau courante, toilettes et douche sont installés dans les logements anciens avec le soutien du Fonds national d'amélioration de l'habitat créé en 1950. Est mise en place, également une politique de résorption des bidonvilles. Mais en 1977, la loi Barre marque une nouvelle ère, celle du désengagement de l'État, notamment en matière de construction de logement social avec le passage de l'aide à la pierre à l'aide à la personne.

Les années 1980 posent les jalons des politiques de logement pour les trois décennies à venir. Dans le cadre des lois de décentralisation, l'État et les collectivités locales vont se partager les compétences en matière de logement. C'est à cette époque-là aussi que naît le débat opposant les partisans du droit au logement à ceux qui préconisent de laisser faire le marché qui saura se charger seul d'assurer un équilibre entre l'offre (nombre de logements) et la demande (ménages). Enfin, les aides subissent les choix budgétaires. Les caisses étant vides, l'État se désengage. ■

► démunies, et leur permettre ensuite de se réinscrire dans le circuit des logements sociaux. En 1976, ATD crée le Centre de promotion familiale, sociale et culturelle, un des premiers Centre d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRS) familiaux de France. L'idée n'est pas seulement d'offrir un toit mais bien un chez soi, un espace où les familles peuvent s'émanciper (au Pivotal culturel notamment), construire une vie de famille avec des actions pour la Petite enfance et bénéficier d'un soutien pour accéder à leurs droits. Puis, la cité devenue vétuste a été détruite à son tour, remplacée par quatre immeubles. L'un d'entre eux est la résidence Geneviève de Gaulle Anthonioz, avec des hébergements qui accueillent 35 familles. 11 autres familles sont hébergées dans d'autres appartements dans le quartier. « Nous sommes un centre d'hébergement d'urgence et de réinsertion sociale (CHRS), les familles ne sont ici que de manière transitoire avant d'avoir un logement social. Mais, ce sont des appartements, pas des chambres d'hôtel », explique Sreng Truong, co-directeur du Centre de promotion familiale, sociale et culturelle. Certaines de ces familles ont connu « des itinéraires d'errance de plusieurs années, sans logement, sans emploi, sans qualification qui leur permettraient de s'insérer. Faute d'hébergement stable, elles n'ont pas eu la possibilité de démarrer une véritable vie commune avec leurs enfants – dans certains cas ils ont été placés ou élevés par des tiers – ou de prendre soin de leur santé. Ces familles ont besoin de pouvoir se poser dans un logement qu'elles savent garanti pour plusieurs années et de retrouver une vie sociale qui leur permettra de construire leur vie de famille », poursuit Sreng Truong. Telle est la première étape. Ensuite quand les familles obtiennent un logement social, elles continuent d'être accompagnées deux ans par l'association, le temps de la transition.

LES RAISONS D'UNE CRISE

Avec la crise du logement, il est devenu de plus en plus ardu de trouver des logements sociaux pour ces familles. Quand Michel Platzer était président du Centre de promotion familiale d'ATD Quart Monde, entre 2015 et 2024, « chaque année on trouvait des logements sociaux pour cinq à six familles » souligne-t-il. En 2025, elles ne furent que trois. La raison est simple : « cela bloque à l'entrée comme à la sortie du logement social, explique Michel Vivinis, allié travaillant au département logement à ATD Quart Monde. À l'entrée, il n'y a pas assez de constructions de logements sociaux, l'État se désengage sur le sujet, la production de logements sociaux, nette des démolitions, est passée de 63 000 en 2015 à 35 000 en 2023. Cela bloque aussi à la sortie à cause de l'envolée des prix de l'immobilier. Les salaires et revenus ne suivant pas, les résidents n'ont pas les moyens de partir dans le privé et restent donc dans leurs logements sociaux. » Et, pour les ménages les plus pauvres, cela bloque encore plus. On pense à tort que le logement social priorise les plus démunis, « en réalité, les chiffres dessinent une courbe en 'U' inversé. Les ménages disposant de moins de 400 euros par mois et par unité de consommation affichent un taux d'attribution de seulement 3,7 % contre une moyenne nationale de 9,5 % » éclaire Michel Vivinis.

Autre gageure : les logements sociaux grandement construits durant les Trente Glorieuses ne conviennent plus aux familles d'aujourd'hui. « Le modèle à cette époque-là, c'était la famille avec deux enfants, la mère était infirmière et le père agent de police. Aujourd'hui, on a ainsi beaucoup de T3 et en face des familles mono-parentales ou recomposées, des familles nombreuses, ou des étudiants, des personnes seules qui attendent un T1, T2 ou un T4 ou T5 », explique Michel Platzer chargé du département logement à ATD Quart Monde. « À Noisy, nous accueillons surtout des familles nombreuses, avec plus de 3 enfants.

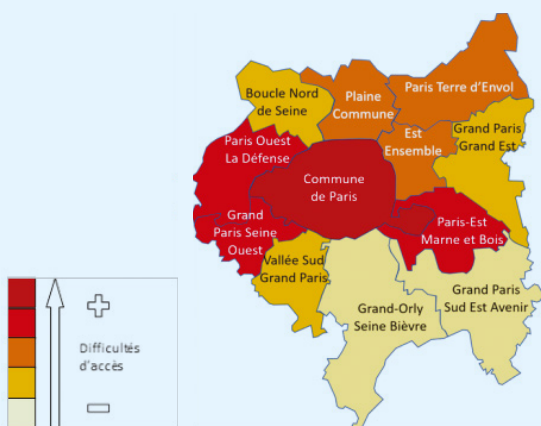
Malheureusement les T5 et T6 sont rares » témoigne Carole Hovnanian qui travaille à ATD Quart Monde à Noisy-le-Grand. Un casse-tête ; les équipes de Noisy-le-Grand avec les bailleurs sociaux s'épuisent « à chercher un locataire pour un logement. Il faudrait inverser la logique et chercher un logement pour un locataire, cela aurait plus de sens » estime Michel Platzer. Et relancer sur cette base, une politique du logement. L'État a les moyens de le faire, et l'a déjà fait dans des contextes bien plus difficiles (voir encadré). Et pourtant, « on a l'impression qu'il n'a de cesse de se débarrasser des outils à sa disposition, s'agace Manuel Domergue, directeur des études à la Fondation pour le logement des défavorisés. Il y a la loi SRU, l'État décide d'abaisser le seuil de 25 % à 20 % de logements sociaux dans certaines grandes villes comme Toulouse, car soit disant ce n'est pas si tendu que cela. L'État ne respecte pas le DALO (droit au logement opposable) et ne remplit pas son rôle de garant du droit au logement, et le gouvernement nous répond simplement que c'est parce qu'il n'y a pas d'argent. Il dispose de l'ordonnance de 1945 sur la réquisition des logements vides, mais refuse de s'en servir ». En matière de logement, il serait donc temps que l'État fasse enfin sa part, et ne laisse pas la société civile, seule s'en dépatouiller. ■ LUCILE CHEVALIER



↑ Résidence Geneviève de Gaulle Anthonioz, 2016. « Quand, je suis arrivé à Noisy, après la démolition de la cité et avant l'inauguration de la résidence Geneviève de Gaulle Anthonioz, il fallait reloger une trentaine de familles. Avec les bailleurs sociaux, on a réussi. Il y avait une volonté » Michel Platzer. © ATD Quart Monde

Accès au logement social des ménages à faibles ressources dans le Grand Paris

Les critères pour mesurer la difficulté d'accès à un logement social des ménages à faibles ressources sont : le pourcentage de demandeurs pauvres en attente d'un logement social depuis au moins 3 ans ; le nombre de ménages prioritaires

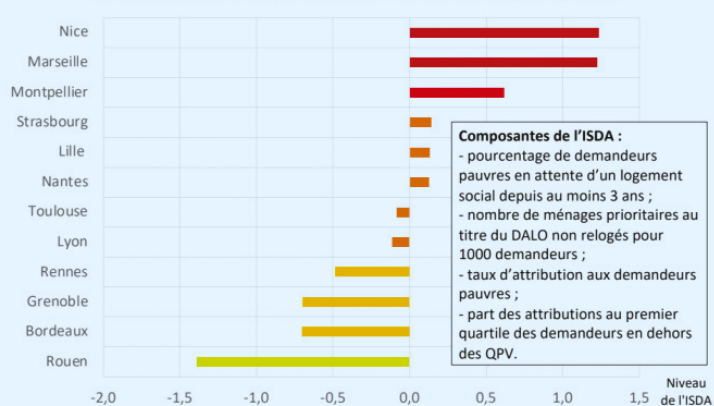


au titre du DALO non relogés pour 1 000 demandeurs ; le taux d'attribution aux demandeurs pauvres ; la part des attributions au premier quartile de revenu des demandeurs en dehors des quartiers prioritaires de la politique de la ville.

Source : Collectif associations unies : la Fondation pour le logement des défavorisés, le Secours Catholique, le Mouvement ATD Quart Monde, Habitat et Humanisme, Solidarités Nouvelles pour le Logement et l'Association DALO. ■

Accès au logement social des ménages à faibles ressources en régions

Indicateur synthétique des difficultés d'accès au LS des ménages à faibles ressources dans 12 métropoles régionales



Source : Collectif associations unies : la Fondation pour le logement des défavorisés, le Secours Catholique, le Mouvement ATD Quart Monde, Habitat et Humanisme, Solidarités Nouvelles pour le Logement et l'Association DALO. ■

INTERVIEW



Bernard Lacharme

Le droit au logement comme boussole

Le droit au logement opposable (DALO) va fêter ses vingt ans. L'occasion de revenir sur le chemin parcouru (et ses embûches) avec Bernard Lacharme, président de l'Association DALO, qui en tant que secrétaire général du Haut Comité pour le logement des personnes défavorisées de 2002 à 2013, a participé à sa naissance.

D'où vient le DALO ? Le DALO est arrivé par Paul Bouchet, membre du Haut Comité pour le logement des personnes défavorisées (1998 à 2014). Il était avocat, membre du Conseil d'État et toute sa vie, depuis la Résistance, il s'est battu pour les droits fondamentaux. Président d'ATD Quart Monde, de 1998 à 2002, il s'inscrivait dans les pas du père Joseph Wresinski, le fondateur du Mouvement. Il partageait la vision selon laquelle la misère est une question de droits de l'homme. En 2002, Paul Bouchet soumet au Haut Comité un constat. Le droit au logement est reconnu, mais il se heurte à des obstacles parce qu'il est défini comme un objectif à atteindre. La loi Besson parle d'« un devoir de solidarité pour l'ensemble de la nation ». C'est insuffisant. L'État avait une obligation de moyens pour atteindre cet objectif mais pas une obligation de résultat. Pour qu'un droit soit réel, il faut pouvoir l'invoquer devant un juge. C'est ce qu'on appelle un droit opposable. Alors pendant quatre ans, nous avons mené un travail de fond, de réflexion sur comment rendre ce droit opposable, à qui l'opposer, quelles pouvaient être les voies de recours, de quels moyens d'action devait disposer l'autorité responsable. Nous avons plaidé aussi auprès des responsables politiques et nous pouvions nous appuyer sur le portage militant des associations réunies au sein de la plateforme DALO. C'est ainsi qu'est née, le

5 mars 2007, la loi instituant le droit au logement opposable. Mais à l'époque, le contexte n'était pas le même qu'aujourd'hui.

C'est à dire ?

Il y avait un consensus politique sur les droits fondamentaux. Certains élus étaient certes plus attentifs que d'autres aux droits de l'homme, mais personne ne les remettait en cause. Aujourd'hui, on le voit avec le RSA ou les droits à l'égard des étrangers, « les devoirs passent avant les droits ». Pour avoir le droit à un revenu minimum d'existence, il faut s'acquitter de 15 à 20h d'activités par semaine. Pour se faire soigner, il faudrait un titre de séjour. Il y avait aussi un dialogue entre la société civile et les politiques. Le PS comme l'UMP m'avaient invité à leur convention sur le logement. Le Haut Comité était reçu chaque année par le Président de la République pour présenter son rapport. Aujourd'hui, il n'est même pas reçu par le Ministre.

Le DALO est-il le premier droit opposable ?

Non, le droit à l'éducation et le droit aux soins sont opposables depuis longtemps. Ce qui rend un droit opposable est l'identification d'une autorité responsable. En matière d'éducation, l'État a la responsabilité de fournir un nombre suffisant d'enseignants, les collectivités ont la charge des bâtiments et équipements. À partir de là, s'il y a défaillance, il peut y avoir des recours auprès d'un tribunal administratif. Si un enfant qui a l'âge d'être scolarisé dans le primaire n'est pas accueilli, on se tourne vers le maire. Si les cours ne sont pas assurés par manque d'enseignants, on se tourne vers l'État. Mais à la différence du droit à l'éducation ou aux

soins, intégrés dans les esprits, le droit au logement est relativisé. Il y a un discours, qui s'est aggravé ces dernières années, qui lie l'accès au logement au mérite. Il n'y a qu'à écouter les mots durs prononcés à l'égard des locataires en situation d'impayés pour justifier les expulsions. Et l'État, qui met en œuvre ces expulsions, ne s'assure pas au préalable de voir si ces personnes ont des solutions de relogement. Il méconnaît le droit au logement.

Quand a eu lieu le revirement des politiques sur ce droit fondamental ?

Le sens de la loi a été rapidement perdu. L'État étant devenu le garant du droit au logement, il a une obligation de résultat. Or, il a réduit le DALO à un dispositif, à la mise en place de commissions de médiation, de formulaires pour les requérants. Cela ne peut pas suffire : l'État doit s'assurer de l'existence, sur tout le territoire, d'une offre de logements permettant de répondre aux besoins, en quantité, en qualité, et en prix.

Le renoncement politique est apparu rapidement. Trois mois après la loi DALO, le Premier ministre, François Fillon, dans son discours de politique générale n'a eu aucun mot sur les moyens à mettre en place pour assurer l'effectivité du droit. On a connu depuis des gouvernements plus ou moins actifs sur le sujet mais les dernières années ont été marquées par la diminution des aides au logement et des moyens des organismes de logement social.

Paul Bouchet disait de la loi DALO qu'elle était un « lever de rideau ». Comment continuer la construction de ce droit fondamental pour le rendre effectif ?

La loi définit le droit à un logement décent et indépendant. J'y ajouterais le mot « abordable », car il n'est pas normal de devoir dépenser 40 % de ses revenus pour se loger. Il y a une spéculation sur le logement et un laisser-faire de l'État qui attisent la crise du logement, font s'envoler les prix, les déconnectent des revenus des ménages et produisent du mal-logement. C'est en partant du droit aux soins qu'on a construit un système de santé qui permet à tous de bénéficier de soins de qualité. En matière de logement, la puissance publique dispose de nombreux leviers d'action. La boîte à outils est là, même si, à mon avis, il faudrait la compléter sur le plan fiscal. La question est de s'en servir. On a voulu croire que les marchés pouvaient spontanément assurer l'offre de logements nécessaire. Cela ne marche pas : les prix ont augmenté et la production s'est effondrée. Le logement n'est pas un bien comme un autre. Il faudrait également que l'État, seul responsable devant les citoyens, puisse se retourner vers les collectivités qui pilotent les politiques locales de l'habitat. Elles doivent aussi être responsabilisées.

Face au manque de volonté politique, il faut que la société civile maintienne la pression sur ce sujet. C'est pourquoi, avec une vingtaine d'associations, dont ATD Quart Monde, nous lançons une campagne de plaidoyer pour faire du DALO un sujet majeur de la prochaine présidentielle*.

■ PROPOS RECCUEILLIS PAR
LUCILE CHEVALIER

* Pour en savoir plus : <https://assodalo.org/>
Faire-gagner-le-DALO-en-2027



NOTRE ACTION DÉPEND DE VOS DON

- Je fais un don de€
- J'adhère à ATD Quart Monde

Vous signifiez ainsi votre adhésion aux valeurs et aux engagements d'ATD Quart Monde, vous contribuez à augmenter sa visibilité et pourrez voter à l'assemblée générale.

Prénom et Nom
Année de naissance
Signature
Allez sur WWW.ATDOM.FR ou envoyez votre chèque à l'ordre de ATD Quart Monde – 12 rue Pasteur – 95480 Pierrelaye.

Tout don supérieur à 8€ donne droit à une réduction d'impôts de 66% du montant du don dans la limite de 20% du revenu imposable.

Pour nous soutenir dans la durée, faites un don régulier. Formulaire page 7.



Les recours

- 133 405 recours en 2025, soit + 7% par rapport à 2024 (hors demandes d'hébergement)
- 39 444 ménages reconnus prioritaires (taux de reconnaissance 31,7%). Un taux de reconnaissance variable selon le département : de 9 % dans l'Aude à 69% en Guyane.
- 87,5 % des recours concentrés dans 23 départements.



Le profil des requérants

- la moitié travaillent ou sont en formation
- 52 % gagnent au moins le SMIC



Les attributions

- 25 037 en 2025, soit + 6 % par rapport à 2024
- 1 15 000 ménages reconnus DALO en attente d'un logement
- Pour 95 % de ces ménages en attente, on est hors-délais.

Source : Direction de l'habitat, de l'urbanisme et des paysages (ministère du Logement)



À VOIR

La chronique
de **Bella Lehmann-Berdugo**



LAISSEZ-NOUS LES CLÉS

Yacine Helali. France. Documentaire. En salle le 1^{er} juillet. En 2021, les anciens salariés d'un McDonald's des quartiers nord de Marseille se fédèrent après la liquidation judiciaire. Au milieu des barres d'immeubles et de routes, ce restaurant était depuis 20 ans l'unique lieu convivial du quartier. Malgré une menace d'expulsion, ils se démènent pour le transformer en espace solidaire « l'après M » : colis alimentaires, vêtements, potager. Une vraie fourmilière où chacun contribue toutes générations et cultures confondues, avec énergie, pragmatisme, parfois humour autour du projet de rachat du bâtiment via une coopérative citoyenne. Une expérience originale filmée pas à pas. ■



SOUDAIN

Ryūsuke Hamagachi. Fiction. France/Japon. En salle le 12 août. Double prix d'interprétation féminine Cannes 2026. Marie-Lou, directrice d'un Ehpad rencontre fortuitement Mari, metteuse en scène de théâtre japonaise, atteinte d'un cancer. Elles « se reconnaissent », se découvrent, s'approprient, dialoguent. Marie-Lou tente de former son équipe à l'humanité, méthode de soins aux personnes dépendantes ou atteintes de troubles cognitifs, destinée à préserver leur bien-être psychique et physique, voire une certaine mobilité. Mari, admise en soins palliatifs, y mène alors des ateliers corporels. Tourné dans un véritable établissement ; les acteurs sont tous des professionnels. Le récit très progressif en finesse d'une amitié « coup de foudre » entre deux femmes issues d'univers très différents. Une plongée lucide dans un monde souvent opaque, loin de toute morbidité, où les nécessités économiques peinent à s'ajuster aux plus fragiles et vice versa. ■

À LIRE SUR ATD QUART MONDE



ATD QUART MONDE
UNE HISTOIRE
TRANSNATIONALE
AXELLE BRODRIEZ-
DOLINO, ÉD. PRESSES
UNIVERSITAIRES DE
FRANCE, 2025.

Thèse sur le Secours populaire (2006), une étude sur Emmaüs (2009), une autre sur le Foyer Notre-Dame des Sans-Abri à Lyon (2020), et une multitude de travaux sur la lutte contre la pauvreté, l'historienne Axelle Brodriez-Dolino explore avec passion depuis vingt ans les chemins multiples par lesquels se réalise la solidarité depuis les guerres mondiales. Dans cet ouvrage, elle poursuit son exploration en se penchant sur l'histoire d'ATD Quart Monde. Et elle n'a pas

dû boudier son plaisir en se plongeant dans les archives du mouvement, reconnues par l'Unesco comme « patrimoine documentaire mémoire du monde » et tout à fait « exceptionnelles », confiait-elle à la *Revue Quart Monde*. « Je ne connais aucune autre association qui ait amassé un tel matériel quantitatif et qualitatif ». Exceptionnel, ATD Quart Monde l'est aussi par cette soif, dès ses débuts, de connaissances historiques, sociologiques, anthropologiques, statistiques et même théologiques. Mais un savoir toujours utile, toujours au service de l'action, et une évaluation de ses actions. Un ouvrage à lire absolument pour comprendre le Mouvement, son esprit, sa démarche, ses racines et la construction de ses fondations.

■ **LUCILE CHEVALIER**

À RETROUVER EN LIBRAIRIE



LUCIOLES.
15 FICTIONS
POUR DES FUTURS
ÉCOLOGIQUES,
(UN RECUEIL DE
NOUVELLES)
ÉD. LA VOLTE ET
REPORTERRE

Le sujet et le format de 15 nouvelles, rappellent ceux de *Demain sera beau* : créer des récits pour éclairer les imaginaires et redonner du pouvoir d'agir. Les auteurs ne sont pas des collectifs ou des anonymes comme ATD Quart Monde a osé le faire, mais des écrivains de science-fiction qui se sont confrontés au sujet. Les situations et les styles d'écriture sont variés, permettant de s'identifier et se sentir acteur de changement, selon ses capacités. Un personnage dans « Le temps d'un café » le dit ainsi : « Ton niveau d'engagement, c'est ce que tu peux, pas plus. Prends ton temps. » Ce livre invite à illuminer les futurs possibles en s'appuyant clairement sur des collectifs ; il n'y a pas de héros mais des pistes à partager et à faire vivre. Une phrase de la nouvelle « Solar city » le résume : « Le dérèglement climatique nous rappelle ce que d'autres disent depuis longtemps : aucune vie n'est supérieure à une autre et nous jouissons tous et toutes d'une même capacité à reprendre notre destin en main. »

■ **ANNE-MARIE DE PASQUALE**

À ÉCOUTER

« HABITABILITÉ DE LA PLANÈTE,
UN ENJEU JURIDIQUE MAJEUR ».
ÉMISSION DU 20.05.26 DE LA TÊTE AU
CARRÉ (FRANCE INTER) DE MATHIEU
VIDARD

« Les êtres humains naissent et demeurent libres et égaux en droits » ; ainsi débute la Déclaration des droits de l'homme de 1789. Pourtant, deux siècles et demi plus tard, à l'heure où la canicule frappe, la biodiversité



LE DROIT AU
LOGEMENT
OPPOSABLE. UNE
BOUSSOLE POUR
SORTIR DE LA CRISE
BERNARD LACHARME,
ÉD. LE MONITEUR, 2026.

Voilà un livre qui fait opportunément le point sur l'application de la Loi DALO, à la veille du vingtième anniversaire de sa promulgation. Son auteur, Bernard Lacharme (L'interview p.6), fondateur et président de l'association DALO, a été pendant une dizaine d'années secrétaire général du Haut comité pour le logement des personnes défavorisées. À ce titre, il a été acteur et témoin privilégié de la mise en place de ce nouveau dispositif législatif. Aussi sommes-nous en présence à la fois d'un exposé factuel fort documenté rendant compte du contexte, de la genèse et du contenu de la loi, d'une évaluation chiffrée de sa mise œuvre très disparate selon les degrés de tensions (offres/demandes) affectant les différentes zones d'habitat, d'un plaidoyer permanent pour un droit fondamental à un logement qui devrait être inconditionnel, à l'instar du droit aux soins, au nom de l'égalité dignité des êtres humains. Évidemment, on en est encore loin ! Mais point de fatalisme, dans la dernière partie, l'auteur nous invite à « Reprendre la construction du droit au logement ». ■ **DANIEL FAYARD**



FAIRE VIVRE LE JOURNAL D'ATD QUART MONDE C'EST... S'ABONNER !

Le mensuel du Mouvement ATD Quart Monde en France donne la parole à ceux que l'on n'entend jamais. En vous abonnant, vous permettez à une personne de le recevoir gratuitement.

BON DE COMMANDE

→ **COMMANDEZ SUR**

WWW.EDITIONSQUARTMONDE.ORG

Je m'abonne :

au *Journal d'ATD Quart Monde* (10 n°/an).

10 € ou plus :

à la *Revue Quart Monde* (4 n°/an).

32 € ou plus :

TOTAL DE LA COMMANDE

ENVOYEZ VOTRE CHÈQUE uniquement pour les abonnements et livres ci-dessus, à l'ordre de ATD QUART MONDE, 12, rue Pasteur 95480 Pierrelaye, accompagné du bulletin en bas.

JE SOUTIENS ATD QUART MONDE DANS LA DURÉE

J'autorise l'établissement teneur de mon compte à prélever sur ce dernier le montant correspondant à mon soutien régulier à ATD.

Chaque mois, je choisis de donner

J'adhère à ATD Quart Monde

Vous signifiez ainsi votre adhésion aux valeurs et aux engagements d'ATD Quart Monde, vous contribuez à augmenter sa visibilité et pourrez voter à l'assemblée générale.

Fait à le

Signature

Envoyez ce mandat de prélèvement SEPA accompagné d'un RIB à ATD Quart Monde, 12 rue Pasteur 95480 Pierrelaye, 01.34.30.46.22. Sauf avis de votre part, le reçu fiscal vous sera envoyé annuellement en janvier pour tout don supérieur à 8 euros.

Bénéficiaire Fondation ATD Quart Monde
63, rue Beaumarchais 93100 Montreuil.

Identifiant créancier SEPA : FR19 ZZZ 427.147

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez la Fondation ATD à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte conformément aux instructions de la Fondation ATD. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Toute demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé. Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document disponible que vous pouvez obtenir auprès de votre banque. Les informations recueillies sont enregistrées par ATD Quart Monde dans une base de données sécurisées. Ni vendues, ni échangées, ni communiquées, elles sont réservées à son usage exclusif à des fins de gestion interne, de réponse à vos besoins et d'appel à votre générosité. Vous pouvez avoir accès aux informations vous concernant et demander leur rectification ou leur suppression en contactant le Secrétariat des Amis (12 Rue Pasteur - 95480 Pierrelaye). Sans demande de suppression, elles sont conservées pendant la durée nécessaire à la réalisation des finalités précitées.



M., M^{me}

Adresse

.....

E-mail

année de Naissance



↑ © Carmen Martos

HUGUETTE REDEGELD

« Nous partageons la conviction que les plus démunis ont le droit d'exister »

Huguette Redegeld-Bossot, volontaire permanente d'ATD Quart Monde dès 1963, nous parle d'un temps que les moins de vingt ans ne peuvent pas connaître : celui de la construction du Mouvement.

C'est étrange le hasard. Certains l'appellent destin. Un événement complètement banal, absolument fortuit, qui, en un claquement de doigt, change le cours d'une vie. Quelle aurait été la vie d'Huguette Redegeld-Bossot si, en 1963, elle n'avait pas feuilleté un numéro de Fêtes et Saisons, traînant là dans une maison de vacances ? Elle aurait été secrétaire, se serait mariée, aurait eu des enfants et barreau après barreau aurait monté l'échelle sociale. « C'était le projet. Quand j'y repense, je me dis que mes ambitions étaient plutôt modestes et classiques » s'esclaffe-t-elle.

Elle a alors 19 ans, a terminé ses études de secrétaire, elle est la dernière d'une fratrie de six, son père est plombier chez EDF, sa mère s'occupe du foyer, la famille est communiste. Une famille traversée par la misère. Dans l'hebdomadaire catholique, elle lit un appel du père du Joseph Wresinski. Il invite les jeunes à le rejoindre dans le camps des sans-logis à Noisy-le-Grand, pour un chantier d'été. « Il avait ses mots pour parler des familles qui vivaient là. Ce n'était pas : 'ces pauvres familles, s'il vous plaît, il faut les soutenir'. Ses mots reflétaient la dignité des personnes. Cela m'a suffisamment intéressée pour que j'aille voir. Et puis, en août, entre deux emplois, j'étais disponible. C'était pas loin de chez moi, et le fait que Joseph Wresinski soit prêtre, cette spiritualité, m'intriguait » se remémore-t-elle.

DES MOTS QUI RÉSONNENT EN NOUS

En tirant sur les fils de ses souvenirs, elle prend conscience que les paroles du père Joseph, transmises par les journaux, ont arrimé un certain nombre d'historiques au Mouvement. Pour Harry Lennon, qui écrivait les discours du Secrétaire général de l'ONU, ce fut un article dans *Le Monde*. Il devint un allié du Mouvement aux USA qu'il présida de nombreuses années. Pour Alwine de Vos van Steenwijk, diplomate néerlandaise, ce fut un article dans *Elle*. Elle rejoignit le père Joseph dès 1960 et assumait longtemps la Présidence

du Mouvement international. Quant à Adela Kay, ancienne fonctionnaire de l'Unesco qui par la suite y représenta le Mouvement, elle suivait dans les journaux l'affaire Sylvie Joffin, en 1977. Cette mère de famille était jugée aux Assises de Rouen pour avoir laissé mourir de faim ses enfants. Le père Joseph était venu témoigner, non pas pour la dédouaner mais pour dire qu'« elle n'était pas la seule n'ayant pu empêcher la mort de ses enfants. En vingt ans de présence en Quart Monde, nous avons connu des milliers de familles qui ont vécu ces drames. Nous avons découvert comment les dures conditions de vie et le manque de soutien et de compréhension pouvaient écraser les êtres et les empêcher de faire ce que leur cœur désire » avait-il souligné. « Il arrivait à mettre des mots sur une conviction, une humanité que chacun de nous, venus pourtant de milieux différents, avec nos propres expériences de la vie, portions au fond de nous. Ces mots ont résonné dans nos esprits. Les plus pauvres, les exclus avaient le droit de se développer, de se cultiver, de s'en sortir, d'exister et il était indispensable de leur donner un espace et des moyens pour le faire » confie Huguette.

UNE « DÉSOLATION TOTALE »

Ainsi, le 1^{er} août 1963, elle arrive, en même temps que Gabrielle Erpicum, au bidonville de Noisy-le-Grand. Terre battue, des « igloos », bâtisses en tôle, les uns à côté des autres, et dans ce paysage, des jeunes venus de tous les horizons, beaucoup d'étrangers, ont creusé, un mois durant, les fondations de futurs bâtiments. L'été fini, Huguette est repartie pour prendre son poste de secrétaire, enfin plutôt pour donner son préavis, et en octobre elle est revenue. Les frimas étaient là, la bande de jeunes de l'été était partie, Huguette longeait le long chemin de terre. Au bout, en bord de société, il y avait le camp. « La désolation était totale. Ce fut un choc. L'exclusion, le mépris, l'abandon étaient physiquement palpables » s'étrangle-t-elle des décennies plus tard. Dans le camp, quelques personnes qui ne s'appelaient encore ni « volontaires » ni « militants ». « Nous n'avions rien, nous

Si on n'a pas connu la misère, on ne sait pas ce que c'est et on ne peut l'abolir. Mais si on ne traduit pas ces connaissances en volonté politique, on n'arrive à rien non plus »

n'étions personne. On recopiait des adresses de bottins de téléphone pour envoyer des appels tout azimut. Quand certains nous répondaient, on essayait de les accrocher. Il fallait par tous les moyens atteindre la société, briser l'exclusion », se rappelle Huguette. C'est avec cette ambition en tête que le Mouvement obtient de siéger aux réunions du Commissariat au Plan et que des memoranda sont envoyés au Président de la République, le général de Gaulle. Le père Joseph interpelle les étudiants en révolte en 1968 « Venez partager votre savoir avec ceux qui en sont exclus », et les fonctionnaires européens, « Et vous qu'allez-vous faire pour une Europe sans exclusion ? », et aussi les présidents Georges Pompidou, Valéry Giscard d'Estaing, François Mitterrand.

Huguette part en 1966 à New York, pour donner des bases à la branche américaine du Mouvement. Elle y reste 7 années. Revenue en France en 1973, elle intègre à Pierrelaye l'équipe des relations publiques internationales. En 1975, elle démarre à Bruxelles la représentation auprès des instances européennes avec l'enjeu d'introduire les citoyens les plus démunis au cœur de l'Europe. En 1976 Ton Redegeld, juriste néerlandais qui

travaille alors au Ministère du Travail à La Haye, la rejoint. Ils se marient et pendant de nombreuses années, au sein de l'équipe des relations internationales, ils représentent le Mouvement auprès de l'ONU, de l'Unesco, de l'Unicef, du BIT, des institutions européennes. En 1997, ils sont envoyés en mission à Bangkok, entre autres pour rencontrer des correspondants du Forum du refus de la misère engagés en Asie du Sud Est. En 2000, ils reviennent à Méry-sur-Oise, au siège international du Mouvement. Leur chemin d'engagement se poursuit.

CONCRÉTISER UNE CONVICTON PROFONDE

Huguette a le sentiment d'avoir contribué à réaliser la promesse du père Joseph faite au camp de Noisy-le-Grand en 1956 : « À ces familles, je leur ferai monter les marches de l'Élysée, du Vatican, de l'ONU ». Programme européen de lutte contre la pauvreté ; recherches sur l'illettrisme avec l'Unesco ; Années internationales de l'ONU ; Comité Quart monde au Parlement Européen ; Extrême pauvreté et droits humains, combat amorcé à l'ONU par le père Joseph en 1987 et poursuivi jusqu'à aujourd'hui ; reconnaissance par l'ONU de la Journée mondiale du refus de la misère ; Sommet mondial sur le développement social.

Un pied dans le monde des exclus et un pied dans la société. « Si on n'a pas connu la misère, on ne sait pas ce que c'est et on ne peut l'abolir. Mais si on ne traduit pas ces connaissances en volonté politique, on n'arrive à rien non plus » explique-t-elle. « C'est long et difficile de concrétiser une conviction » conclut-elle pour résumer le long chemin de sa vie à ATD Quart Monde. C'est étrange la vie, et de penser que ce chemin, elle ne l'aurait sans doute pas pris si par le plus grand hasard, un numéro de Fêtes et Saisons ne s'était trouvé là dans une maison de vacances, 63 ans plus tôt. ■

LUCILE CHEVALIER